



Conseil de sécurité

Distr. générale
1er août 2001

Original: français

Lettre datée du 31 juillet 2001, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent du Burundi auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous transmettre en annexe à la présente le message du Gouvernement du Burundi à l'issue du quinzième sommet de l'Initiative régionale de paix au Burundi, tenu à Arusha le 23 juillet 2001.

Je vous serais reconnaissant de faire circuler ma lettre et le document en annexe comme documents du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(*Signé*) Marc **Nteturuye**

Annexe à la lettre datée du 31 juillet 2001, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent du Burundi auprès de l'Organisation des Nations Unies

Message du Gouvernement à l'issue du quinzième sommet de l'Initiative régionale de paix au Burundi, tenu à Arusha le 23 juillet 2001

I. Introduction

1. Après la récente réunion des parties signataires de l'Accord d'Arusha et le quinzième sommet de l'Initiative régionale de paix au Burundi, le Gouvernement souhaite vous adresser un message en trois points :

- L'évolution du processus de paix;
- Les prochaines étapes du processus de paix;
- La nécessité de créer un nouvel environnement favorable à la paix et à la réconciliation nationale.

II. L'évolution du processus de paix

2. Depuis la signature de l'Accord d'Arusha pour la paix et la réconciliation au Burundi le 28 août 2000, deux questions sont demeurées au centre des préoccupations des Burundais et de tous ceux qui suivent de près notre processus de paix.

Il s'agit d'une part de la question de la mise en application de l'Accord, en particulier celle de la mise en place des institutions de transition, et d'autre part de la question du cessez-le-feu.

3. Concernant le leadership de la transition après une large consultation des Burundais, les parties signataires, le Médiateur et le sommet des chefs d'État de la sous-région viennent de confier au Président actuel et à M. Domitien Ndayizeye, respectivement la présidence et la vice-présidence des 18 premiers mois de la transition.

4. Lors du quinzième sommet, les futurs Président et Vice-Président de la transition ont pris une série d'engagements qui, dans le fond, sont quasiment toutes contenues dans l'Accord d'Arusha.

5. En effet, mettre en oeuvre l'Accord d'Arusha signifie notamment :

- Appliquer les dispositions de l'Accord;
- Associer les parties signataires dans les institutions de transition;
- Rapatrier les réfugiés et réinsérer les sinistrés avec le concours du Haut Commissariat pour les réfugiés;
- Garantir l'exercice des libertés politiques;
- Libérer les prisonniers politiques suivant les recommandations de la Commission d'experts internationaux et burundais qui sera mise en place;

- Assurer la protection de tous les dirigeants politiques notamment par une nouvelle unité spéciale de protection composée de manière à rassurer tout le monde;
- Procéder aux réformes convenues au sein des corps de défense et de sécurité y compris par l'intégration des groupes armés dès que possible;
- Solliciter le concours des troupes africaines et internationales ainsi que les forces de maintien de la paix de l'Organisation des Nations Unies aux fins du maintien de la paix et de la sécurité;
- Oeuvrer pour une représentation équitable des communautés burundaises au niveau de la fonction publique;
- Collaborer avec la Commission de suivi de l'application de l'Accord;
- Cesser les fonctions au terme de la première tranche des 18 mois de la période de transition.

6. Les conditionnalités dont il est souvent question ces derniers temps ne signifient pas autre chose. Par contre, l'engagement de mettre en application l'accord va bien au-delà de ces 11 conditions et ne concerne pas uniquement le Président et le Vice-Président de la République. Toutes les parties signataires doivent s'impliquer entièrement et assumer leur part de responsabilité qui va s'accroître sensiblement avec leur nouveau statut de cogestionnaire.

7. À ce stade du processus de paix, les dernières décisions d'Arusha constituent une avancée significative indéniable. La consistance de cette percée sera fonction de la cohésion des nouvelles institutions de transition autour d'un programme commun dont la priorité reste la recherche de l'arrêt des violences et du cessez-le-feu.

8. Sur la question cruciale des négociations du cessez-le-feu, nous nous devons de souligner que grâce aux efforts conjugués du Médiateur Nelson Mandela, du Vice-Président sud-africain, du Président gabonais et de la communauté internationale en général, des contacts sont en train de se mener en Afrique du Sud entre la partie gouvernementale et les Forces du Conseil national pour la défense de la démocratie-Forces de défense pour la démocratie (CNDD-FDD) pour lancer un processus continu de négociation susceptible d'aboutir à l'arrêt des violences auquel aspire le peuple burundais depuis si longtemps. Nous espérons qu'un rendez-vous pareil va avoir lieu également dans un proche avenir avec les Forces nationales de libération (FNL).

9. Sans cessez-le-feu, la mise en application de l'Accord d'Arusha et la mise en place des institutions de transition vont s'avérer plus difficiles pour des raisons objectives évidentes qu'il est inopportun de rappeler pour ne pas relancer le débat sur ce sujet. À défaut de cessez-le-feu, la mission des nouvelles institutions de transition sera d'obtenir l'arrêt des hostilités et de mettre en application les dispositions de l'Accord qui peuvent l'être malgré ce contexte encore marqué par la poursuite des violences.

10. Les difficultés ne sont pas uniquement liées à la persistance de la guerre dans un certain nombre de localités du Burundi. En effet, autour de la question du leadership de transition, il s'est créé et développé de fortes tensions et un climat malsain dont les manifestations les plus éclatantes sont les deux tentatives de coup d'état survenues le 18 avril et le 23 juillet 2001.

11. De tels actes sont insensés voire suicidaires aujourd'hui. Ils ne feraient que précipiter le Burundi dans la descente aux enfers sur le plan sécuritaire, politique et économique. Ces actes décrédibilisent les corps de défense et de sécurité.

12. En réalité, au cours de ces derniers mois, l'évolution du processus de paix a montré des signes évidents d'une classe politique divisée alors que la signature de l'Accord d'Arusha le 28 août 2000 aurait dû marquer le point de départ d'une nouvelle dynamique de paix. Presque un an après, il nous reste encore d'importantes étapes à franchir en vue de mener le processus de paix à son terme.

III. Les prochaines étapes du processus de paix

13. La priorité des priorités demeure la recherche d'un cessez-le-feu. Le grand défi lancé aux parties signataires est celui d'adopter une nouvelle attitude commune pour aborder cette épineuse question, de faire les contacts ou les pressions nécessaires auprès des partenaires sous-régionaux, régionaux et internationaux et, enfin, d'exiger que des sanctions soient appliquées aux groupes armés si, au bout de trois mois, le processus de négociation n'était pas déjà sérieusement engagé. Il n'est pas superflu de rappeler que l'absence du cessez-le-feu a des répercussions négatives sur les possibilités de franchir rapidement les autres étapes du processus de paix.

14. S'agissant des institutions de transition, elles devront être mises en place au plus tard le 1er novembre 2001. Les textes de lois nécessaires à la formation du nouveau Gouvernement et du nouveau Parlement vont bientôt être discutés et adoptés par le Gouvernement, l'Assemblée nationale et la Commission de suivi de l'application de l'Accord. Si ce travail était effectué rapidement, le Gouvernement souhaite que les institutions de transition soient opérationnelles avant l'échéance du 1er novembre 2001.

15. Quant aux autres dispositions de l'Accord susceptibles d'être appliquées immédiatement, le Gouvernement et la Commission de suivi de l'application de l'Accord sont en train de procéder à leur inventaire avant d'en élaborer un calendrier d'exécution réaliste.

16. Ce sont là les trois prochaines étapes importantes du processus de paix dont la réussite dépend essentiellement de la volonté et de la cohésion des parties signataires, des groupes armés et de la population. C'est pourquoi il est indispensable de créer les conditions propices à la paix et à la stabilité.

IV. La nécessité de créer un nouvel environnement favorable à la paix et à la réconciliation nationale

17. Il est temps de mettre fin aux violences physiques et verbales, aux suspicions, aux rancoeurs, aux clivages, aux rivalités, aux confrontations et au militantisme déplacé pour s'inscrire dans une nouvelle dynamique qui met en avant la responsabilité des Burundais, la confiance, la cohésion, la réconciliation ainsi que la croyance en un avenir commun et partagé.

18. Il est temps que la classe politique se surpasse et se préoccupe des intérêts de la population qui n'arrive plus à satisfaire ses besoins fondamentaux et qui attend toujours des politiciens une lueur d'espoir.

19. Il est temps que les groupes armés optent clairement pour la voie des négociations, renoncent à la violence aveugle et avancent leurs revendications politiques. Un refus de leur part serait un aveu qu'ils poursuivent des objectifs inacceptables que tout le peuple burundais devrait combattre solidairement.

20. Il est temps que les Burundais, nous croyions en nous mêmes; que nous fassions vibrer notre fierté et notre dignité en nous appropriant et en conduisant ensemble le processus de paix à l'intérieur du pays dans l'intérêt de tous les Burundais.

21. En définitive, l'heure de vérité a sonné. Nous pouvons continuer à nous opposer les uns aux autres ou à nous diviser, et faire ainsi le jeu de la rébellion. Nous pouvons également choisir de nous mettre ensemble pour appliquer un programme commun, sans arrière-pensées, et donner une orientation décisive au processus de paix.

Nous vous invitons tous bien entendu à choisir cette dernière option, à commencer par toutes les parties signataires. Cette option est la seule qui soit porteuse d'espoir et qui soit susceptible de mettre fin à un conflit qui a déjà emporté trop de vies humaines et qui n'a que trop duré.

Bujumbura, le 27 juillet 2001